

# Bulletin d'inscription vacances de février 2021

BALGUERIE 6-11 ans

STENDHAL 3-5 ans

SOUSA-MENDES 6-11 ans

SOUSA-MENDES 3-5 ans



Tarif journalier : .....

Nombre de jours : .....

TOTAL : .....

Dates d'inscriptions vacances : **du mercredi 13/01/21 au vendredi 29/01/21** - Seuls les dossiers complets seront traités  
**Bulletin d'inscription accompagné de son règlement à remettre en main propre au directeur de l'accueil périscolaire.**

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Téléphone** / / / / **mail (si changement)** .....

<sup>1</sup>Ecrire en lettres capitales

Lundi 08 Février 2021

Lundi 15 Février 2021

Mardi 09 Février 2021

Mardi 16 Février 2021

Mercredi 10 Février 2021

Mercredi 17 Février 2021

Jeudi 11 Février 2021

Jeudi 18 Février 2021

Vendredi 12 Février 2021

Vendredi 19 Février 2021

**Règlement à l'inscription Montant** ..... €

## Encaissements

**Chèque** initial de la banque : ..... Numéro de chèque : .....  15 Mars /  30 Mars

.....  15 Mars /  30 Mars

.....  15 Mars /  30 Mars

**Espèces**

**Signature précédée de la mention lu et approuvé**

**Tournez s.v.p. →**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des activités de l'enfant hors temps scolaires (Pause Méridienne, Accueil Péri Scolaire, Centre d'Accueil et de Loisirs). Le destinataire des données est l'association partenaire en charge de l'organisation de ces activités. Elles seront conservées pendant 3 ans. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 dénommé « Règlement Européen sur la Protection des Données » et à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent et selon les cas d'opposition, d'effacement, de portabilité ou de limitation du traitement. Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, pour accéder aux informations vous concernant et les faire rectifier vous pouvez vous adresser à l'accueil de l'association. Pour l'exercice de vos droits vous pouvez également contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse mail suivante : [contact.cnil@bordeaux-metropole.fr](mailto:contact.cnil@bordeaux-metropole.fr) ou par courrier postal : Bordeaux Métropole, Direction des Affaires Juridiques, Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL. Vous avez également la possibilité d'introduire une plainte ou une réclamation auprès des services de la CNIL.

<sup>2</sup>Coupon détachable, à conserver par la famille

**BALGUERIE 6-11 ans** (31 cours Balguerie-Stutzenberg 33300 Bordeaux)  
**STENDHAL 3-5 ans** (13/15 Allée Stendhal, 33300 Bordeaux)  
**SOUSA-MENDES 6-11 ans** (11 Rue Aristide Sousa Mendès, 33300 Bordeaux)  
**SOUSA-MENDES 3-5 ans** (11 Rue Aristide Sousa Mendès, 33300 Bordeaux)

Contact de l'accueil :  
[ecole.sousamendes3@uschartrons.com](mailto:ecole.sousamendes3@uschartrons.com)  
Téléphone : 06.77.75.66.03

\* Les enfants scolarisés en élémentaire sur l'école Balguerie, Dupaty, Sempé, Stendhal et de l'extérieur sont rattachés à l'école Balguerie pendant les vacances scolaires.

\* Les enfants scolarisés en maternelles sur l'école Joséphine, Sempé Stendhal et de l'extérieur sont rattachés à l'école Stendhal pendant les vacances scolaires.

\* Les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire sur l'école Sousa-Mendes et Daney sont rattachés à l'école Sousa-mendes pendant les vacances scolaires.

## Rappel des horaires :

Nos horaires sont les suivants :

- Accueil du matin de 7h45 à 9h30
- Accueil du soir de 16h30 à 18h

Tout retard entrainera le paiement d'une somme forfaitaire de 10 euros

## Rappel des absences :

Aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation du certificat médical dans la période de vacances écoulée.

**AUTORISATION DE SORTIE POUR ENFANT(S) SEUL(S)**

Je soussigné(e),

M. Mme .....

Autorise mon enfant mineur,

NOM ..... PRENOM .....

à quitter seul(e) l'Accueil de Loisirs extrascolaire (à ..... h.....).

Je renonce formellement à exercer toute action en responsabilité contre l'association représentée par son président en exercice, Eric Cot et/ou contre le personnel associatif en cas d'incident ou d'accident après le départ des locaux de l'accueil de loisirs (indiqué ci-dessus) de votre enfant(s).

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le/les responsable(s) Légal(aux),

**Signature précédée de la mention lu et approuvé**



<sup>2</sup>Coupon détachable, à conserver par la famille